

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil huit, le **Judi 17 Mai** à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Date de convocation :
9 Mai 2018

Date d'affichage :
9 Mai 2018

Nbre conseillers :
En exercice : 17
Présents : 10
Absents : 7
Procuration : 4
Votants : 14

Etaient présents : M. BRIFFAULT Michel, Maire, DEUX Marie-Reine, CHOPLIN Ludovic, MIDELET Christelle, TUDEAU Eric, COMPAIN Olivier, LECRECQ Philippe, HONORE Francis, COTTEREAU David, MORICE Erwan

Absents excusés : , CHABLE Claudine (pouvoir à Christelle MIDELET), Emmanuel de BEAUCOURT (pouvoir à Michel BRIFFAULT , MERIENNE Jean-Claude (pouvoir à Philippe LECRECQ), PAQUIER Lucie (pouvoir à Ludovic CHOPLIN)

Absents : BAREAU Christiane, Mme MORCHOISNE Irène, RICO Gérard

Formant la majorité des membres en exercice.

David COTTEREAU été élu secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

Objet :

**AMENAGEMENT
RUE DU TRAMWAY
Déclassement de la voirie**

M. Le Maire informe les membres de l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement de la rue du Tramway, des parcelles susceptibles d'être vendues débordent sur le domaine public actuel. Pour céder une partie de la voie actuelle, il est nécessaire que celle-ci réintègre le domaine privé de la commune puisque le domaine public est incessible. Pour ce faire, il appartient au Conseil Municipal de procéder à une procédure d'enquête publique et de déclasser la voie. M. Le Maire rappelle que le tracé de la nouvelle voie sera juste déplacée de quelques mètres pour permettre la réalisation de l'aménagement.

2018.05.06

POUR	: 14
CONTRE	:
ABSTENTION	:
NUL	:

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de procéder à l'enquête publique en vue de déclasser la voie communale dénommée « Rue du Tramway » et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Tous les membres présents ont signé.

Copie certifiée conforme.

A Coulans-sur-Gée, le 17 mai 2018

Le Maire, M. BRIFFAULT Michel.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200963-20180517-2018_05_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2018

Publication : 23/05/2018

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le et de la
publication le

Le Maire,
Michel BRIFFAULT

La présente délibération du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.